

Créer une entreprise d'insertion : pourquoi pas ?

Impliqué dans la vie locale, vous souhaitez développer l'activité économique sur votre territoire tout en luttant contre l'exclusion.

Créateur d'entreprise, vous souhaitez concilier initiative privée et convictions personnelles en faveur de l'emploi et de la solidarité.

L'Union Régionale des Entreprises d'Insertion Auvergne est à votre côté pour faire naître votre projet.

Sa déléguée, Katherine Deschère, est à votre écoute au

04 73 85 22 69

Une combinaison originale entre l'économique et le social

Une entreprise d'insertion a pour **objectif l'accès ou le retour à l'emploi de personnes en difficulté** par l'exercice d'une activité économique de biens ou de services dans des secteurs les plus divers.

Comme toute autre entreprise "traditionnelle", elle est pleinement soumise aux impératifs du marché et de la concurrence. **C'est cette combinaison entre l'économique et le social qui en fait sa spécificité.**

Sur le plan légal, l'entreprise d'insertion est régie par un cadre réglementaire bien particulier qui se traduit par **une convention conclue avec l'Etat, et un agrément préalable délivré par l'ANPE** pour l'embauche de chaque personne en insertion.

L'entreprise d'insertion a les mêmes obligations qu'une entreprise classique en matière de respect des règles de marché, de respect du Code du Travail, du droit fiscal et social, des délais, de la satisfaction des clients.

Elle peut adopter la forme juridique de son choix : statut associatif (loi 1901) ou statut commercial (SA, SARL, EURL, SCOP, SCIC).

Créer et diriger une entreprise d'insertion, c'est **lutter contre l'exclusion** par une logique entrepreneuriale innovante.

L'UREI peut vous accompagner tout au long de votre projet, sur tous les aspects économiques, sociaux et professionnels. ■



Union Régionale des Entreprises d'Insertion

38, rue Jean-Jaurès - 63700 Saint-Eloy-les-Mines
Tél. : 04 73 85 22 69 - Fax : 04 73 85 22 69
ureiauvergne@wanadoo.fr - www.urei-auvergne.org

